

-K.D-
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 21 Août 1961.-

N° 1994/FIN/DZ.

OBJET:
Recettes médicales.

TRANSMIS copie pour information à
-Monsieur le Directeur de la Santé Publique
du Ruanda à KIGALI.

Monsieur le Médecin-Directeur de l'Hôpital
de et à



R W A M A G A N A

Monsieur le Médecin Directeur,

J'ai l'honneur de tirer votre bonne attention sur le fait que suivant le Règlement de la Comptabilité Générale Art.46-2, il vous incombe à titre de sous-comptable de rendre compte de votre gestion au Comptable de Territoire au moins une fois par mois.

En effet, il résulte des écritures comptables que depuis le 30 avril 1961 plus aucune recette hôpital n'a été versée.

L'Administrateur de Tettiroire, ff.-
DE WEERD.G.

104
7

Rwamgana le 28/6/1961

Service Médical
Hôpital de Rwamgana

Relevé des Recettes Médicales des mois de Mai et Juin 1961

Perception contre Tickets :

Imputation	Date de Versement	Quittance	Montant
I49/61.00.036.02.00			
Recettes Médicales:			4.700 Fr.
			4.700 Fr.

Justification :

- 1 Carnet de 100 tickets à 10 Fr. N° 79.901 1.000 Fr.
- 1 Carnet de 100 tickets à 6 Fr. N° 360.801 600 Fr.
- 5 Carnets de 100 tickets/c à 5Fr. N° 75.101
75.201
75.301 2.500 Fr.
- 75.401
75.501
- 3 Carnets de 100 tickets à 2 Fr. N° 222.701
222.801 600 Fr.
- 222.901.

4.700 Fr.

Perception contre Cartes d'Assistance Méd.

5 Cartes d'Assistance Médicales à 80 Fr. 400 Fr.

pour réception conforme

Total 5.100 Fr

[Signature]

P. O. [Signature] Intendant de l'hôp. Rwamgana